

Département  
Des ARDENNES

ARRONDISSEMENT  
de  
CHARLEVILLE-  
MÉZIÈRES

Membres en exercice : 29

EFFECTIF LEGAL : 29

Certifié affiché à la  
porte du Siège du  
Syndicat Mixte  
Le 03 janvier 2022  
Convocation faite  
Le 16 décembre 2021

ARRÊTÉ de Monsieur le PRÉFET des ARDENNES  
en date du 25 mars 2019

## EXTRAIT

du registre des délibérations du Comité Syndical  
du SCoT Nord Ardennes

Séance du 21 décembre 2021



L'an deux mille vingt et un, le mardi vingt-et-un décembre à quinze heures, les membres du Comité Syndical du Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes, créé par arrêté du Préfet des Ardennes n°2019-183 du vingt-cinq mars deux mille dix-neuf, se sont réunis, suivant la convocation qui leur a été adressée, en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Didier HERBILLON, Président du SMSNA.

### Étaient présents :

Membres titulaires : M. Jean-Marie BARREDA – Mme Marie-Antoinette BEAUDA – MM. Philippe CANOT – Philippe CLAUDE – Mme Marie-Pierre DEBREUX – M. Bernard DEKENS – Mme Inès DE MONTGON – MM. Régis DEPAIX – Patrick FOSTIER – Didier HERBILLON – Mme Alexandra JEANTY MARQUIGNY – Mme André LIEBEAUX – M. Gilles MICHEL – MM. Jean Louis SWARTVAGHER – Mathieu SONNET – Claude WALLENDORFF.

Membres suppléants : MM. Jean François GOSSET – Fabien GRABOWECKY – Yannick ROSSATO.

### Absents excusés :

M. Ludovic BEAURAIN – Mme Elisabeth BONILLO-DERAM – M. Jean-Louis BOUCHER – Mme Beatrice CARDON – MM. Ghislain DEBAIFFE – Jérémy DUPUY – Kevin GENGOUX – Frédéric LATOUR – Miguel LEROY – Jean-Pol OURY – Fabien PRIGNON – Mme Stéphanie SGIARROVELLO – M. Marc WATHY.

Monsieur Bernard DEKENS (CCARM) est nommé secrétaire de séance.

### OBJET :

**2021-12-035 Avis sur la demande de modification simplifiée du PLU de la Commune de GIVET**

Vu le Code de l'urbanisme, notamment son article L.153-40,

Vu le courrier en date du 12 octobre 2021, reçu le 19 octobre, de la Commune de GIVET, transmettant au Syndicat Mixte du SCoT Nord-Ardennes le projet de modification simplifiée de son Plan Local d'Urbanisme (PLU) pour l'émission d'éventuels avis,

Vu sa délibération n°2019-05-013 du 13 mai 2019, sur les modalités d'organisation pour la préparation des avis,

Vu le courrier du 3 décembre 2021 de M. DEKENS, Vice-Président du Syndicat Mixte et Président de la Communauté de Communes Ardenne rives de Meuse, informant qu'un avis favorable pouvait être émis,

Entendu M. DEKENS détailler les cinq points de la modification simplifiée,

Entendu M. HERBILLON proposer qu'un avis favorable soit donné à la modification simplifiée du PLU,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Monsieur Claude WALLENDORFF ne participe pas au vote.

\* **Donne un avis favorable** au projet de modification simplifiée du PLU de la Commune de GIVET.

\* **Donne délégation** au Président pour informer la Commune.

Pour extrait conforme

Le Président

  
Didier HERBILLON